

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

AMENDEMENT

N ° AS82

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Mattei, M. Turquois, Mme Bergantz, M. Isaac-Sibille, Mme Josso,
M. Falorni, Mme Maud Petit, Mme Bergé, M. Maillard, Mme Rist, rapporteure générale
Mme Peyron, M. Alauzet, Mme Berete, Mme Cristol, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Grelier,
Mme Hugues, Mme Iborra, Mme Janvier, M. Le Gac, Mme Le Nabour, M. Didier Martin,
Mme Panosyan-Bouvet, M. Rousset, M. Sertin, Mme Thevenot, Mme Vidal, M. Marcangeli,
M. Valletoux, M. Gernigon, M. Christophe et M. Alfandari

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.